

PETITE GAZETTE

de Dammartin et ses Environs

Claye, Mitry, Saint-Soupplets, Monthyon, Mesnil-Amelot, Plailly, Ermenonville, etc.

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Ils sont payables d'avance et sont continués d'office sauf avis contraire.

Seine-et-Marne Départements limitrophes	BUREAUX & RÉDACTION Imprimerie-Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN GOËLE (S-&M)	Paris et les autres départements
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES, la ligne..... 0 fr. 20	UN AN..... 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

22 Novembre. — La statue de Balzac de Falguières, est inaugurée avenue Friedland, en présence de M. Chaumié, ministre de l'Instruction Publique.

— Mort de M. Jacquemin, député des Côtes-du-Nord.

— M. Krupp, le grand industriel Allemand, meurt d'une attaque d'apoplexie à Essen, à l'âge de quarante-cinq ans.

23 Novembre. — Une collision de trains se produit entre Dieppe et Fécamp. On compte quatre morts et plusieurs blessés.

24 Novembre. — La Chambre, après avoir entendu l'interpellation de M. Reille sur les effectifs de l'escadre de la Méditerranée, approuve les déclarations du gouvernement par 34 voix de majorité.

— Les mineurs reprennent le travail dans la Haute-Loire, le Puy-de-Dôme et dans une partie du bassin de la Loire.

25 Novembre. — Le Président de la République inaugure le nouvel hôtel de l'Académie de médecine.

— M. Chamberlain quitte Londres pour se rendre dans l'Afrique du Sud.

26 Novembre. — Le général André, ministre de la guerre, adresse aux commandants de corps d'armée, une circulaire préconisant l'amélioration de l'ordinaire.

— On annonce d'Angis-sur-Langlin, la mort de M. Samuel Périer, ancien premier président de la cour d'appel de Paris.

27 Novembre. — Le Sénat discute et adopte la proposition de loi relative à l'organisation de la juridiction criminelle en Algérie.

28 Novembre. — La Chambre vote une proposition interdisant le cumul du mandat de Conseiller municipal de Paris avec le mandat de Sénateur ou de député.

— M. Ballot-Beaupré rend son arbitrage entre les compagnies et les mineurs de la Loire. Ceux-ci reçoivent une légère augmentation de salaire.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Un décret en date du 27 août dernier a organisé sur de nouvelles bases les enquêtes agricoles dont les résultats sont centralisés au ministère de l'agriculture.

Il a notamment institué des commissions cantonales chargées de vérifier et de rectifier, s'il y a lieu, les renseignements fournis par les diverses communes au double point de vue de la répartition des cultures et du dénombrement des animaux de ferme.

Par arrêté en date du 14 décembre, M. le Préfet de Seine-et-Marne a constitué, sous la présidence de M. Behaghel, juge de paix, la commission de statistique agricole du canton de Dammarin.

Elle se compose en dehors du président, de MM. Labour, conseiller général, Dupille, conseiller d'arrondissement, Haran, agriculteur et suppléant du juge de paix, Hémar, maire de Dammarin, Boisseau, maire de Mauregard, de Chalambert, propriétaire à Dammarin, Laroche, agriculteur à Forfry, Triffault, brigadier de gendarmerie à Dammarin, Bricka, percepteur de la réunion de Dammarin et Tissier, agent-voyer du canton.

A sa première séance, tenue jeudi dernier, à 3 heures du soir, à la mairie de notre ville, la Commission a choisi pour vice-président M. Haran, et pour secrétaire M. Tissier.

Elle a ensuite examiné les divers points sur lesquels doit porter son travail.

N'assistaient pas à la réunion MM. Boisseau, Hémar et Bricka qui s'étaient excusés.

On annonce pour dimanche prochain 30 novembre le second bal de l'Union dansante de Dammarin, en la salle de l'Hôtel du chemin de fer.

Nous souhaitons que cette soirée soit aussi brillante que celle qui l'a précédée, et dont tous les invités ont conservé le meilleur souvenir.

Les gendarmes de Dammarin ont arrêté samedi dernier un comptable sans domicile, Bruon Albert, sorti le 16 novembre dernier de la prison de Nancy,

Druon n'avait pas travaillé depuis. Il a été dirigé le lendemain sur la maison d'arrêt de Meaux.

Le conseil municipal de Dammarin s'est réuni vendredi dernier sous la présidence de M. Hémar, maire, assiste de M. Moreau, adjoint, de M^{rs}. Dupille Léonor, docteur Studer, Lemarié, Vincent, Duru, Corvisier, de Chalambert Ch. Dupille, Thommerieux Saey et Cheneval.

Absents : MM. Michel, Pigeaux, excusés, et Fourie.

Après la lecture du procès-verbal, adopté sans observations, MM. Dupille Léonor et Michel sont désignés comme secrétaires.

MM. Lemarié, Vincent et Duru sont désignés comme commissaires proposés à la révision des listes électorales.

Le conseil approuve le projet de dépenses attribuées à l'entretien des chemins vicinaux s'élevant à la somme de 2.395 fr. 32 et s'associe à la proposition de M. le Maire, tendant à appeler l'attention de l'administration des Ponts et Chaussées sur le mauvais état du chemin d'Ève.

Les commissaires répartiteurs pour l'année 1903 sont ainsi désignés : comme répartiteurs locaux : MM. Corvisier Gustave, Lequin, Francart, Jules Corvisier, Emile Lebas, Duru.

Comme répartiteurs extérieurs : MM. Sainte-Beuve, Edouard Couturier, Auguste Gatte et André Lépine.

M. le Maire rend compte de ses démarches auprès de la compagnie du Nord en vue d'obtenir la clôture plus complète de l'abri des voyageurs à la gare de Dammarin. La compagnie du Nord ne se montrant disposée à apporter les modifications demandées qu'à la condition de faire supporter aux lo-

calités intéressées une partie de la dépense, il est décidé qu'on attendra ses propositions à cet égard.

Le Conseil s'associe à un vœu de la commune du Bourge!, tendant à obtenir de la compagnie du chemin de fer du Nord, la création d'un train partant de Paris à 11 h. 30 du soir.

M. le Maire ayant donné lecture d'une lettre de M. le brigadier de gendarmerie demandant au conseil municipal de bien vouloir accorder aux gendarmes une subvention d'une cinquantaine de francs, leur permettant de faire face collectivement aux frais de location d'un jardin qui leur serait d'une grande utilité, le Conseil se montre unanime à accorder à la brigade de Dammarin, dont il n'a qu'à se louer, cette légitime satisfaction.

La question du chemin de fer de Meaux à Dammarin donne lieu à un long et laborieux débat, au cours duquel le docteur Studer s'efforce d'établir que si l'état des esprits n'est modifié en faveur de l'établissement du tramway entre Dammarin et Saint-Mard, il demeure persuadé que son projet de chemin de fer à voie normale demeurerait aussi rationnel que réalisable s'il n'avait contre lui de puissantes influences acquises à l'idée du tramway.

A une question posée par M. Vincent au sujet de l'enlèvement des neiges, M. le Maire répond que des essais d'épandage de sel ont été faits, et seront renouvelés sur une plus grande échelle lorsque le besoin s'en fera de nouveau sentir.

M. Thommerieux adresse à M. le Maire une question sur le mode d'admission à l'hospice, des malades de la ville hors d'état de recevoir chez eux

les soins nécessaires dans des cas urgents.

M. le Maire déclare qu'en pareille circonstance, il suffit de faire appel à M. le docteur Beuve, médecin de l'hospice de Dammarin, qui délivre un certificat autorisant l'admission du malade. Il ajoute même qu'à une prochaine réunion du conseil de l'hospice, il proposera que les divers médecins de la ville soient autorisés à donner cette autorisation, chaque fois que cette mesure leur paraîtra nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures.

Nous apprenons le prochain mariage de Mlle Marie de Chalambert, avec un brillant officier d'avenir, neveu du général de Boisdesfre, ancien chef d'Etat-major général.

Nous présentons à cette occasion nos plus sincères compliments à notre bien digne concitoyen, M. Abel de Chalambert, et formons les vœux les plus ardents pour le bonheur des futurs époux.

OTRIS

Mardi dernier dans la soirée, M. Bénardeau, marchand-boucher, se trouvant en tournée à Beaumarchais a été victime d'un vol dans des conditions assez étranges.

Tandis qu'il était occupé dans une maison en face de laquelle se trouvait sa voiture, un individu demeuré inconnu est venu compen les deux courroies qui retenaient à l'intérieur de sa voiture la sacoche contenant sa recette, et après avoir pris le contenu, environ 150 à 180 fr., disparut sans que personne l'eût aperçue.

Une enquête a été ouverte par la

gendarmerie et n'a donné jusqu'à présent aucun résultat.

LONGPERRIER

Une enquête est ouverte sur un acte stupide dont on n'entrevoit pas très bien le mobile, et qui n'a été accompli pendant la nuit de lundi dernier dans le jardin de M. Léon Moreau, cultivateur.

Les branches de 24 pommiers ont été cassées, et cette mutilation cause à M. Moreau un préjudice de 250 fr.

SAINT-MARD

M. Lefèvre, facteur enregistrant à la gare de Dammartin, a été victime, dans la nuit du 26 au 27 novembre, d'un vol de cinq lapins et de cinq poules, estimés d'une valeur de 25 fr.

L'auteur de ce vol a échappé jusqu'à présent aux recherches de la justice.

JUILLY

On nous écrit :

La fanfare de Juilly a célébré, dimanche dernier, la fête de Sainte-Cécile.

Comme les années précédentes les musiciens juliaciens ont fait entendre à la messe plusieurs morceaux de circonstance exécutés d'une façon tout à fait remarquable.

Le banquet traditionnel qui avait lieu chez M. Louge était présidé par M. Labour, le sympathique conseiller général, assisté de M. Duclert, le digne maire de Juilly.

Notons aussi la présence de M. Laillier Jules, le nouveau directeur, M. Paradis Auguste, le sous-chef et de plusieurs membres honoraires.

Au dessert, M. Lebègue Henri, secrétaire, a, au nom de ses camarades, vivement remercié MM. Labour et

Duclert d'avoir bien voulu faire l'honneur à la société d'assister au banquet.

Il a ensuite donné lecture d'une lettre de M. Barre Édouard, le vénérable président, qui en raison de son grand âge, regrette de n'être pas assez vaillant pour se trouver ce jour au milieu de ses musiciens.

MM. Cartier, vice-président, Fromont, directeur honoraire et Menier, député, se sont également excusés.

M. Duclert propose alors de boire aux absents et aux succès futurs de la fanfare.

Puis M. Labour, dans une brillante allocution, souvent interrompue par d'unanimes applaudissements, fait sentir combien il est touché des marques de sympathie dont il a toujours été l'objet à Juilly.

Il constate avec plaisir que M. Laillier Jules suit les traces de son éminent prédécesseur. Précisément il a eu l'occasion de voir M. Fromont qui l'a chargé de présenter ses meilleurs compliments à ses amis de la musique.

M. Fromont lui a assuré qu'en quittant Juilly il avait éprouvé bien des regrets mais, a-t-il ajouté, ce qu'il regrette par dessus tout, c'est sa fanfare.

Faisant ensuite allusion à l'accord qui doivent toujours régner parmi les sociétés de musique, M. Labour souhaite que, longtemps encore, la fête de Sainte-Cécile voie se réunir, dans ce même esprit de concorde, les membres honoraires et exécutants de la fanfare de Juilly.

Après les discours, les chansons.

Citons parmi ceux qui se sont le plus distingués comme chanteurs : MM. Petit, Charles et Etienne Laroche, Victor Laillier, et enfin le spirituel et fin diseur qui a été vivement

applaudi et bissé dans une chanson entièrement de sa composition.

Pour terminer ce compte rendu nous dirons que des félicitations ont été adressées à M. Louge, le restaurateur, tant pour la variété et l'excellente préparation des plats que pour la correction avec laquelle le service a été fait.

N'oublions pas non plus de mentionner la décoration de la salle de bal, due à l'initiative des jeunes gens de la fanfare, et qui était du plus gracieux effet. Le bal s'est prolongé jusqu'à une heure très avancée de la nuit, clôturant ainsi gaiement cette superbe fête.

Un individu d'une trentaine d'années s'étant introduit mercredi dernier vers huit heures du matin, dans l'enceinte du collège de Juilly, a été surpris au moment où il cherchait à s'orienter sur la disposition des bâtiments d'habitation.

Poursuivi par quelques personnes attachées au service de l'établissement, il parvint à se soustraire pendant quelque temps à leurs recherches, mais ayant été enfin découvert, il fut conduit chez M. le Maire de Juilly, puis chez le garde champêtre qui se mit en devoir de le conduire au poste en attendant l'arrivée des gendarmes qu'on avait prévenus par dépêche.

Étant parvenu à reprendre encore la clef des champs, cet individu fut de nouveau repris et remis entre les mains des gendarmes de la brigade de Dammartin, qui le trouvèrent porteur d'un peu de pain.

Questionné sur son identité et sur ses moyens d'existence, cet individu ne donna que des réponses très vagues et probablement fausses.

Toutefois, il s'est donné comme originaire de Quemperveen (Côtes-du-Nord), et a déclaré se nommer Auguste Miron, et être âgé de trente-deux ans.

Conduit le lendemain à Meaux, il a été écroué à la prison, en attendant sa comparution devant le tribunal correctionnel.

MONTGÉ

Nous apprenons que la statue de Saint-Thibaut, qui ornait autrefois la voûte de l'antique fontaine du domaine du Sépulcre, et qui avait été vendue à des antiquaires, par le dernier propriétaire de Saint-Thibaut, vient d'être rachetée par le baron d'Eschtal, propriétaire actuel du domaine, qui fait agrandir la chapelle dans laquelle cette intéressante statue du XVI^e siècle qui est, paraît-il, une œuvre d'art d'un réel mérite, sera exposée en bonne place.

OISSERY

Les élections municipales complémentaires de la commune d'Oissery, qui ont eu lieu dimanche dernier, ont donné les résultats suivants :

MM. Forest, Haran et Boucher ont été élus.

MONTHYON

Dans la matinée du mercredi 19 novembre, vers 14 h. 1/2, pendant que les ouvriers étaient à déjeuner, un sieur Martin, Jean-Louis, 77 ans, manouvrier, originaire de Saint-Souplet, arriva transi de froid à la plâ-

trée, et demanda un peu de pain que lui offrit de bon cœur (les prolétaires savent compatir à la détresse de leurs semblables) le sieur Amouroux, Félix, 44 ans. carrier à

Monthyon. Le soir, le vieillard se coucha sur le four et se couvrit de quelques sacs que les ouvriers de la plâtrerie mirent à sa disposition; le 20 novembre au matin, à 6 h. 1/2, avant de prendre leur travail, les sieurs Amouroux et Dumont, Alfred, 54 ans, allèrent demander au père Martin comment il avait passé la nuit; il était éveillé et paraissait beaucoup souffrir; il leur dit qu'il allait mourir. Ils le reconfortèrent et allèrent à leur besogne. Le soir, voyant que la santé du vieillard ne s'améliorait pas, le brave carrier Amouroux alla prévenir M. Bouchet, maire de Monthyon, qui promit d'avertir la famille. En revenant, l'ouvrier exposa aussi la situation à M. Lorette, régisseur de la plâtrerie, qui apporta un bouillon au malheureux, mais le père Martin ne voulut rien prendre. Le 21 novembre, à l'heure où les ouvriers reprennent leur travail, vers 6 h. 1/2 du matin, Amouroux étant allé voir le vieillard, le trouva mort à l'endroit où il l'avait laissé la veille. Le docteur Begué, appelé par le maire, reconnut que le défunt était mort d'une hernie étranglée et délivra le permis d'inhumation. Le vieillard décédé s'était marié en secondes noces à Monthyon il y a quelque 25 ans; le frère et la sœur qui lui restent habitent Saint-Souplets où il est né le 28 mars 1825. Ses trois enfants sont aux environs de Paris. Le sieur Martin n'avait pas de domicile fixe et vivait comme il pouvait, car à son âge, avec l'infirmité qu'il avait, il n'était guère facile de trouver du travail. Quand donc la société prendra-t-elle soin des malheureux qu'elle abandonne ainsi à leur triste sort ?

(Briard)

DOUY-LA-RAMÉE

Se trouvant le 19 novembre, vers une heure après midi sur la route n° 23, M. Philippe, maire de Marcilly, y vit un chien d'assez forte taille sous poils longs noirs et blancs, étranger au pays, qui se jeta sur le chien de Mlle Loisel, de Marcilly, et le mordit au moment où il passait devant la maison du magistrat municipal.

Environ une heure plus tard, le sieur Philippe, Lucien, 18 ans, charretier chez le précédent, raconta à M. le Maire qu'il avait vu le même chien mordre celui d'un marchand de balais qui stationnait à Marcilly. Cet animal s'était ensuite introduit dans la ferme de Fontaine-les-Nonnes, commune de Douy-la-Ramée, où il aurait été abattu. La gendarmerie avertie, se rendit à Douy le 20 novembre, et y apprit de la dame Chéret, née Tavernier, Louise, aubergiste à Douy-la-Ramée, que la veille à 8 h. 1/2 du matin, le même chien qui avait été tué à Fontaine-les-Nonnes, avait mordu celui de M. Laroze, et que celui-ci avait tué son chien par crainte de la rage.

Les gendarmes de Saint-Souplets se rendirent alors à la ferme ci-dessus désignée où la dame Lavré, née Marie-Blanche, 24 ans, cultivatrice, leur déclara que le 19 novembre vers 2 h. 1/2 du soir, un chien noir et blanc, très maigre, s'était glissé dans le poulailler; elle avait dit au sieur Corlet, Georges, 31 ans, son valet de cour, d'origine suisse, de chasser l'animal.

Le domestique fit sortir le chien du poulailler d'où il alla se réfugier dans l'étable, poursuivi par le vacher; tout à coup l'animal, se retournant, sauta à la figure du sieur Corlet qui sortit

dans la cour en criant. Le chien était suspendu après le domestique au point que ses pattes ne touchaient pas la terre.

Les autres ouvriers accourus aux cris de leur camarade ont obligé l'animal à lâcher prise en le frappant au moyen de fourches avec lesquelles ils l'ont ensuite tué. L'autopsie de l'animal, faite par un vétérinaire, a démontré que l'animal était enragé. Le vacher suisse qui avait été mordu à la lèvre supérieure et au menton, a reçu les soins du médecin de Bregy (Oise), qui a recousu les plaies. Le sieur Corlet, est allé ensuite, dès le 20 novembre au matin, suivre le traitement de l'Institut Pasteur. Le chien abattu avait bien un collier mais aucun nom n'était grave sur la plaque. Des arrêtés pris par les maires de Marcilly et de Douy-la-Ramée, interdisent la circulation des chiens dans ces communes pendant six semaines. Tous les animaux, chiens et chats, soupçonnés d'avoir été mordus, ont été abattus.

(Briard)

MESSY

Pour outrages et rébellion, le nommé De Vos, sujet belge, est traduit devant le tribunal de Meaux.

Il a déjà subi deux condamnations pour des cas à peu près identiques.

Frappant sur son frère, chez un marchand de vins de la localité, on fit prévenir le garde-champêtre.

Lorsque ce représentant de la force publique arriva pour mettre le bon ordre, c'est sur lui que De Vos tomba en poussant des cris injurieux et en disant, entre autres !

— Tous les Français sont des cochons !

Naturellement, il nie avoir prononcé ces dernières paroles.

Aussi, le tribunal se contente-t-il de retenir seulement le délit d'outrages à garde, rébellion et ivresse publique, ce qui est suffisant pour motiver la condamnation à deux mois de prison prononcée devant le tribunal correctionnel de Meaux.

ANNET

Cyrille Huien, né le novembre 1850 n'a jamais subi de condamnation.

Ce n'est pas à propos de bottes, mais au sujet d'une paire de guêtres, qu'il a eu une discussion avec son cousin.

Ils étaient tous deux en train de manger lorsque la dispute est survenue.

Un coup de couteau fut donné, mais sans arrière-pensée, puisque le repas se continua comme de si rien n'était.

Néanmoins Cyrille fut poursuivi pour coups et blessures.

Il s'excuse en invoquant l'état d'ébriété dans lequel il se trouvait ce jour-là, ayant absorbé un nombre considérable de verres d'eau-de-vie.

Il se tire d'affaire avec un mois de prison et le bénéfice de la loi de sursis.

Publicateur

NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

L'administration des Télégraphes va faire procéder à l'établissement de la ligne électrique destinée à l'établissement d'un circuit téléphonique Nanteuil-le-Haudouin-Baron.

VERSIGNY

C'est le mardi 2 novembre qu'on célébrera le mariage du comte de Marnier, fils du duc et de la duchesse de Marnier, avec Mlle de Kersaint, fille du comte de Kersaint, conseiller général du canton de Nanteuil, et de la comtesse de Kersaint.

MITRY-MORY

Nous apprenons que les gendarmes de Vaujours ont arrêté l'individu qui, le 18 octobre dernier se trouvant chez M. Moreau, mercier, place du Marché, profita de l'absence momentanée de ce dernier, pour puiser dans le tiroir-caisse du comptoir et faire main-basse sur un porte-monnaie contenant près de deux cents francs.

Le voleur, après avoir pris à travers plaine le chemin de la halte de Villeparisis, avait pris le train pour Paris, mais reconnu par un des voyageurs, il fut signalé aux gendarmes, qui lui mirent la main au collet à la station de la Plaine-Saint-Denis.

Traduit devant le tribunal correctionnel de Pontoise, le voleur a été condamné à trois mois d'emprisonnement, qui s'ajoute à une autre condamnation à deux mois, que ce précocce voleur, âgé à peine de seize ans, avait eu quelque temps auparavant dans des conditions à peu près semblables

Élections consulaires

Sont candidats aux élections consulaires d'aujourd'hui 30 novembre.

Président pour 1 an : M. FRANÇOIS

Juge pour 2 ans : M. BEAUDEQUIN

Juge pour 1 an : M. RICHARD

Juges Suppléants pour 2 ans.

M. ANDRÉ et M. BERNIER

TRIBUNAL de SIMPLE POLICE

de Nanteuil-le-Haudouin

Gomot Alexandre, 50 ans, manouvrier au Plessis-Belleville, ivresse, 2 fr. d'amende.

Delbeckel Marie-Hermine, femme Debuysscher, au Plessis-Belleville, tapage nocturne, 6 fr. d'amende.

VILLE de DAMMARTIN

ÉTAT CIVIL

du 24 au 27 novembre 1902

NAISSANCES

25 novembre. — Marie-Louise, fille de Auguste Gustave Mavré, jardinier et de Rosella Armandine Labbé, sans profession, à Dammartin.

DÉCÈS

25 novembre. — Pierre-Jules Berthault 53 ans, à Dammartin.



Crétinot rencontre une dame de sa connaissance, entièrement vêtue de noir.

— Vous avez donc éprouvé un malheur de famille ? lui demande-t-il avec intérêt.

— Hélas ! j'ai perdu mon mari.

— Et c'est d'autant plus malheureux, réplique Crétinot, en soupirant, que vous n'aviez probablement que celui-là !

UN MÉNAGE

dont le mari est jardinier et la femme cuisinière, DEMANDE PLACE.

S'adresser chez M. Léon COHU, à Montgé.

AVIS

Madame Santerre porte à la connaissance du public qu'elle a repris à la date du 15 Novembre l'établissement de Modiste tenu par Madame Mélanger, 102, Grande rue, à Dammartin.

VIENT DE PARAITRE

La carte des environs de Dammartin dressée d'après la carte de l'Etat-major par M. A. Mélaye, géomètre.

Une feuille quart grand aigle 0 fr, 35

Directeur-Gérant E. LEMARIE

Dammartin — Imprimerie E. LEMARIE